



Fraude sur placement financier conseillé par un CGP

Par lorenzo21000

Bonjour

J'ai réalisé 2 placements chez un CGP, dont un où je n'arrive pas à récupérer mon capitale (alors que dans les docs est spécifié capital garanti).

La raison c'est une fraude des dirigeant avec des ventes et de l'argent qui est parti...

Bref, Faillite de l'entreprise (MOZAIK-entreprise luxembourgeoise), et perte totale...

Est-ce que la responsabilité du CGP peut être évoquée.

Merci de votre retour

très cordialement.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous pouvez déposer une plainte et/ou un signalement à l'ACPR

[url=<https://acpr.banque-france.fr/fr/professionnels/vos-outils-et-services/signaler-lacpr-un-manquement-ou-une-infraction>]https://acpr.banque-france.fr/fr/professionnels/vos-outils-et-services/signaler-lacpr-un-manquement-ou-une-infraction[/url]

Par lorenzo21000

Merci